

Nouvelles frictions au conseil municipal

En préambule du conseil municipal du 9 juin se déroulant à huis-clos, le maire a reproché à l'opposition son comportement. Elle, voit dans la déclaration du maire une restriction de ses droits.

■ LUCILE GIROUSSENS

Nouvelles tensions entre le maire Karl Olive (DVD) et le groupe d'opposition Poissy demain, emmené par Nathalie Martin (SE). Après un conseil municipal en visioconférence, brutalement interrompu le 2 juin, suite à la demande de l'opposition de réaliser un vote à bulletins secrets pour la composition des commissions, un conseil en présentiel s'est tenu le mardi 9 juin au forum Armand Peugeot.

L'édile y a demandé le huis-clos, invoquant le contexte sanitaire actuel et la mise en danger des agents municipaux. Il reproche également à l'opposition de faire obstruction aux votes. Nathalie Martin, elle, déplore des droits de l'opposition bafoués et se prépare, si la situation devait perdurer, à saisir le tribunal administratif.

« La désignation de représentants du conseil municipal au sein de différentes instances ne pouvait s'envisager qu'à une condition, une seule : que l'ensemble des collè-

gues élus accepte à l'unanimité de voter à main levée et pas à bulletins secrets ce que permet la loi », rappelle, en ouverture de séance, Karl Olive du contexte ayant conduit à ce conseil municipal en présentiel.

« Devant le fait accompli »

Lors du conseil municipal du 2 juin, le groupe Poissy demain avait en effet fait une demande de vote à bulletins secrets, estimant « qu'aucune réunion préparatoire n'avait été organisée » en amont entre majorité et opposition, rapporte 78actu. « D'accord ça sert à l'opposition, mais ça sert aussi à la majorité de pouvoir s'exprimer librement », justifie Nathalie Martin de sa demande, contactée après le conseil municipal du 9 juin dernier.

« Malgré nos sollicitations répétées, dès la semaine précédente de la directrice juridique, complétées par un message téléphonique et un texto de mon directeur de cabinet

pour anticiper cette possibilité de vote à main levée, et bien nos opposants ont laissé démarrer le conseil en visioconférence et nous ont mis devant le fait accompli », poursuit pour sa part l'édile.

Pour Nathalie Martin, les négociations sur la composition des commissions devaient se faire entre élus, sans impliquer les agents : « La directrice juridique nous écrit pour nous dire si vous avez des noms à nous donner pour les commissions... Moi je n'appelle pas ça une négociation, je n'appelle pas ça un travail entre politiques [...]. Ce n'est pas à un agent de la Ville de faire la négociation avec nous. » L'organisation de ce conseil mériterait, selon le maire de Poissy, « un dépôt de plainte pour mise en danger de la vie d'autrui ». Un propos que Nathalie Martin juge « anti-démocratique ».

« On a eu zéro tribune »

Autre source de tensions et de joutes verbales, les droits d'expression de l'opposition. « À l'heure actuelle, on est censés avoir un espace d'expression dans la totalité des publications de la Ville, ce qui n'est pas le cas, on a eu zéro tribune », déplore Nathalie Martin. « Je précise que le Pisciacais du n°200 intégrait les tribunes de vos prédécesseurs, répond alors Karl Olive. Vous allez avoir tout loisir



L'organisation de ce conseil mériterait selon le maire de Poissy à « un dépôt de plainte pour mise en danger de la vie d'autrui ». Un propos que Nathalie Martin juge « anti-démocratique ».

de vous exprimer dans les prochaines publications municipales. »

Dès le 2 juin, Karl Olive avait écrit au préfet et au ministre des collectivités territoriales Sébastien Lecornu (LREM) : « Ce que j'avais dit c'était que c'était dommage que dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, l'État permette au maire de pouvoir organiser des conseils municipaux à distance ce qui est très bien par rapport au virus mais il faut aller plus loin. [...] L'idée que m'a soufflé le préfet ce serait qu'en amont des conseils municipaux, il faudrait obliger majorité et

opposition à simplement préciser leurs intentions de vote à main levée ou à bulletins secrets. »

De son côté, Nathalie Martin a également écrit au préfet. « On a repris les droits bafoués pour lui demander d'intervenir avant qu'on ne fasse intervenir le tribunal administratif pour redonner nos droits normaux, explique-t-elle. [...] Si ça persiste comme ça, je ne vois pas comment on peut fonctionner pendant six ans sans avoir aucun droit. » Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le lundi 22 juin prochain, en présentiel cette fois. ■